

#### INSTRUCTIONS DE COURSE

# La Cara'Vannes Du 28 et 29 mai 2016

#### **ARRADON**

Organisateur : Société des Régates de Vannes

#### Préambule:

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Eu

# 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les RCV version 2013 / 2016, incluant l'annexe B,
- **1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en **annexe** « Prescriptions » si nécessaire,
- **1.3.** les règlements fédéraux.
- **1.4.** En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

# 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé devant le local du CNA d'Arradon.

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

# 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- **4.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en haut de la cale de mise a l'eau du port d'Arradon.
- **4.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### 5. PROGRAMME

Samedi: 9h30 ouverture chaine d'inscription, 10h30 briefing, 11h mise à disposition du comité sur l'eau.

Dimanche: 10h briefing, 10h30 mise à disposition du comité sur l'eau.

- **5.1.** Les courses sont prévues selon le programme suivant : 1 raid le matin pour rejoindre la zone de course. Plusieurs courses à suivre type parcours mouillé sur la zone de régates
- **5.2.** Le signal d'avertissement de la première course chaque jour sera précisé au briefing du matin
- **5.3.** Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- **5.4.** Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Il y aura un seul pavillon précisé durant le briefing du Samedi matin

# 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est précisé en Annexe « Zones de Course ».

# 8. LES PARCOURS

- **8.1.** Les parcours sont décrits en **Annexe** « **Description des parcours** », en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- **8.2.** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux de parcours seront :

Notifiés a l'arriere du bateau comité sur un tableau et égalllement avec une flame numérique sur la premiere filliere du Maroquin sur le bateau comité

# 9. MARQUES

- **9.1.** Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes : Bouée conique Jaune
- **9.2.** Les marques de changement de parcours sont les suivantes :
- **9.3.** Les marques de départ (et de vent arriere sur les parcours Olympique) sont les suivantes : Bouée conique blanche et bateau comité
- **9.4.** Les marques d'arrivée sont les suivantes : Bouée conique orange sous le vent du bateau comité
- **9.5.** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont: Parcs a huitres

#### 11. LE DEPART

- **11.1.** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque, à l'extrémité bâbord (bouée conique blanche)
- **11.2.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

# 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Il n'y aura pas de changement de parcours

# 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et la bouée conique rouge placée sous le vent du bateu comité

## 14. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- **14.1.** L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
  - **14.1.1.** La règle P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
  - **14.1.2.** La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

# 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

**15.1.** Les temps cibles et les temps limites sont les suivants :

	Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour la marque 1
	Caravelle	40 mn	1h30	30mn

- **a.** Temps cible précisé ci-dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.
- b. Temps limite du premier bateau pour finir précisé ci-dessus.
- **c.** Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.
- **15.2.** Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 40 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- **16.1.** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé sous la tente de l'epreuve Plage d'Arradon.
- **16.2.** Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- **16.3.** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- **16.4.** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins . au tableau du CNA au d'Arradon.

- **16.5.** Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans le local du CNA sur le parking a bateaux du port d'Arradon. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- **16.6.** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- **16.7.** Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P, pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- **16.8.** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau :
  - Départ : bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs,

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

- **16.9.** Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
  - **a.** dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
  - **b.** pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

**16.10.** Le dernier jour de la régate une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

# 17. CLASSEMENT

**17.1.** 1 courses minimum doit être validée.

#### 17.2. Courses retirées

- **a.** Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- **b.** Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

#### 18. REGLES DE SECURITE

- **18.1.** Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place suivant les modalités décrites ci-après : verification des gilets et engins de sécurités (ancres bout de remorquage).
- **18.2.** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- **18.3.** Une VHF est obligatoire dans chaque embarcation

# 19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- **19.1.** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.
- **19.2.** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

**20.1.** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un mesureur ou un inspecteur d'équipement du comité de la classe peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

#### 21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : Bateaux de type Teaser 31 arborant les couleurs de la SRVannes au nom de Labour-Mad.

# 22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : préciser au briefing.

#### 23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritus dans l'eau. Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

#### 24. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Une coupe aux vainqueurs plus 1 lot pour les cinq premiers.

## 25. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

#### Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Antoine ROBERT Mesureur de d'épreuve : à définir par la classe Président du Jury : Jean-Luc LAURENT

# ANNEXE « ZONES DE COURSE »

